

## **Fiche de paye de Janvier = - 0,27%**

A la réception de la fiche de traitement de janvier, vous aurez l'une des premières concrétisations de la loi du 9 novembre 2010, avec un prélèvement supplémentaire de 0,27% correspondant à la hausse de la retenue pour pension.

Conformément à la loi, ce taux de retenue fera l'objet d'une revalorisation équivalente pendant les 9 prochaines années pour atteindre 10,55% en 2020.

Pour rappel, la valeur point d'indice des traitements demeure pour sa part inchangée en 2011!

A l'heure où les économistes tablent sur une inflation d'au moins 2% pour cette même année, c'est donc bien une perte sèche du pouvoir d'achat infligée à l'ensemble des agents publics!

Alors que dans le même temps, le bouclier fiscal perdure et qu'il est question de supprimer l'ISF!

**Pour FO Finances, l'exigence de véritables négociations salariales, et l'urgence d'une revalorisation du point d'indice des traitements des fonctionnaires sont plus que jamais d'actualité.**

Paris, le 28 janvier 2011